



Païement d'école

Par Laurine273

Bonjour je me permets de vous écrire car j'ai une question à vous poser..
je m'explique je me suis inscrite dans une école privé début novembre 2023, mais après 1 mois et demi je me suis rendu compte que cette école ne correspondait pas du tout à mes attentes. Je souhaite donc récupérer mes 2 chèques qui n'ont pas été encaissé et de laisser la partie déjà encaissé.
Je souhaiterais trouvé une solution à ce problème au plus vite j'ai donc besoin de vos conseils.

Merci d'avance

Cordialement
Laurine

Par kang74

Bonjour

Je ne sais pas le cadre légal de votre formation : je n'ai pas le contrat sous les yeux .
Donc je vous conseille de faire étudier celui ci à la maison de la justice et du droit .
Normalement toutes les informations sont dans le contrat en ce qui concerne la résiliation , la rétractation et les conséquences .
Au mieux vous pouvez espérer ne payer que 30% de la formation ... m'enfin cela dépend de la formation si la résiliation a été faite avec le formalisme demandée (en recommandée avanec avis de reception)